



DECLARATION LIMINAIRE COMITE TECHNIQUE DU 15.10.2012

Un rapport sur le bilan de la RGPP a été remis au 1er ministre le 25 septembre dernier. Si l'on peut se satisfaire des critiques sur la méthode employée par le gouvernement précédent, la CGT note que les rapporteurs concluent en indiquant : « il convient en premier lieu d'achever les mesures RGPP en cours sauf exception ».

Le 1er ministre indique qu'il s'appuiera sur les recommandations de ce rapport en définissant les priorités aux administrations afin d'assurer l'adéquation de leurs moyens à leurs missions.

La demande récurrente de notre organisation syndicale concernant les missions est plus que jamais d'actualité: c'est bien à partir des missions qu'il faut définir les besoins et non l'inverse!

Dans le même temps le projet de loi de finances 2013 prévoit plusieurs milliers de suppressions d'emplois dans certains ministères ainsi que le gel de la masse salariale des agents de l'Etat. Cela engendre déjà des coupes dans la reconduction du plan de qualification à la DGFIP pour les années 2013 et 2014.

A la DGFIP 2023 nouvelles suppressions d'emplois sont annoncées. Autant d'agents en moins pour assurer les mêmes missions dans un contexte de pénurie qui perdure depuis plusieurs années. C'est tout simplement inacceptable de la part de ce gouvernement ! RGPP ou pas, vous aurez la lourde tâche d'aller expliquer aux agents en fin d'année, monsieur l'administrateur général, après le passage en CT local, comment faire face aux nouvelles suppressions d'emplois dans notre département tout en assurant les mêmes missions avec encore moins d'effectifs.

Quant à notre nouveau directeur général, la CGT prend acte de son souhait de faire du dialogue social et des rencontres sur le terrain ces priorités en réinstaurant le dialogue avec les personnels et leurs représentants. Cela étant, il salue également le travail de son prédécesseur durant ces 5 dernières années ! Cela laisse augurer que si le changement c'est maintenant, à la DGFIP c'est pour plus tard !

Notre nouveau directeur général a pris le pouls de notre administration très rapidement à travers ces différentes visites, les représentants syndicaux dont ceux de la CGT lui ont fait part des contentieux en cours et des questions restées sans réponses encore à ce jour : pour n'en citer que quelques unes ; les charges de travail en perpétuelle augmentation supportées par les agents, la problématique des accueils, la PFR, la journée de carence, le pouvoir d'achat (gel des salaires, reconnaissance des qualifications, écrasement des carrières...).

Malgré une sémantique renouvelée, dont vous vous êtes déjà fait le porte parole lors de la CAP locale de notation, les objectifs restent identiques à ceux fixés dans le cadre de la RGPP.

La CGT Finances Publiques continue de porter ses revendications : l'arrêt des réformes et restructurations ainsi qu'un réel bilan contradictoire de la fusion. Le maintien des petites trésoreries en milieu rural alors que des annonces prévoient 80 suppressions.

Transfert de l'assistance informatique :

La CGT FP dénonce toujours la réforme incohérente de l'organisation de l'informatique avec la mise en place des DISI ainsi que le bouleversement qu'elle engendre dans la sphère de l'assistance locale. En effet, un lien local est important dans le cadre de l'assistance afin de permettre une plus forte appropriation de l'outil par les agents. Cela place les agents dans des situations difficiles voire de paralysie. Aussi, il convient de s'interroger sur l'amélioration des modes de pilotages du réseau, notamment des relations entre la DGFIP et l'ensemble des services dans le cadre d'un soutien accru et d'une animation au plus près des besoins. La CGT FP27 rappelle que le service informatique dans le département est en souffrance depuis novembre 2010. En effet, un emploi de cadre A a été supprimé au moment de la fusion auquel il convient d'ajouter le départ d'un agent en retraite début 2012 et le non-remplacement d'un agent en longue maladie depuis novembre 2011. Qu'en sera-t-il avec la DISI puisque sous votre responsabilité d'AGFIP rien n'a été fait!!!

Les collègues responsables de l'informatique nous font part de leurs réelles difficultés liées à l'augmentation très importante du volume de charges ainsi que de l'appropriation de leur nouveau métier dans le réseau duquel ils ne sont pas issus. Aussi, concernant le transfert de l'assistance informatique de proximité à la DISI, effective depuis le 1er septembre, vous n'avez présenté aux OS qu'une liste des emplois concernés et transférés mais qu'en est-il des missions exercées, du rôle de la cellule informatique ? La CGT FP27 dénonce encore une fois le manque de transparence de la direction locale. Les agents affectés à la DISI et ceux qui ont la charge du budget, n'ont reçu aucune consigne depuis cette réorganisation. Qui fait quoi ? Quel protocole est mis en place, quels sont les circuits de demandes d'intervention à utiliser par les agents utilisateurs ?

RIALTO Investigations :

Vous nous présentez aujourd'hui dans ce CT le bilan national d'une expérimentation qui est d'ores et déjà mise en place depuis juillet de cette année. Vous conviendrez que l'intérêt de cette présentation devient minime. Il nous permet cependant d'en retracer les grandes lignes.

Lors du groupe de travail national du 16 mai dernier, la CGT s'est faite l'écho des agents expérimentateurs de ce nouvel outil installé dans quelques brigades de vérifications dont une de notre département.

Elle a mis en avant la perte d'autonomie des vérificateurs, la normalisation du contrôle, le risque de standardisation des investigations, l'importance du temps passé à compléter les différentes rubriques, les lourdeurs, les redondances, le peu de lisibilité du rapport (rapport de plus non communicable et refusé par le juge pénal), l'inadéquation du module avec le travail réel et la méconnaissance de la spécificité des contrôles.

La CGT estime que la mission de contrôle fiscal nécessite avant tout de la « matière grise » et justifie une liberté d'initiative que ne permet plus le Module Investigations de RIALTO (MIR).

La CGT Finances publiques a formulé sa critique de fond du MIR portant sur la « surveillance » du vérificateur et de son chef de brigade pouvant conduire à des dérives interventionnistes des directions sur la conduite des opérations. Le MIR est bien la réponse de la DGFIP à la Cour des Comptes qui écrivait, dans son rapport de 2010, sur le contrôle fiscal, que : « L'insuffisante traçabilité des investigations menées dans le cadre des contrôles fiscaux est un obstacle majeur au contrôle interne. La traçabilité du contrôle fiscal doit donc être améliorée ».

L'on peut donc légitimement se poser la question des véritables raisons de la mise en place du MIR. La CGT Finances Publiques a donc saisi l'opportunité du CTR du 25 septembre dernier pour porter l'exigence de l'abandon du Module Investigations de RIALTO.

Concernant la demande de création sur Louviers d'un secteur foncier au sein du SIP :

La CGT FP 27 s'étonne que les documents transmis par notre direction à l'occasion de ce CT soient pour certains dépourvus d'analyses ou commentaires. Pour les réorganisations internes de Louviers et de Verneuil/Avre, seules les demandes des chefs de service sont transmises.....

Par ailleurs et sauf erreur de notre part, la mise en place en 2010 de la cellule foncière à Vernon n'a toujours pas fait l'objet d'une présentation en CT et en CHS-CT.

Vous souhaitez créer un secteur foncier au sein du SIP de Louviers alors que les groupes de travail nationaux ne sont toujours pas achevés puisque tous les groupes de travail métiers ont été stoppés par le directeur général.. N'avez vous pas comme consigne de stopper toutes les réformes de service dans ce domaine ?

La CGT FP 27 réitère donc sa demande de juin à savoir sursoir à toutes réorganisations SIP-CDIF dans le département. D'autre part la CGT FP27 vous demande la convocation d'un CHSCT sur ce point avant passage en CT. L'article 47 du décret de 1982 ayant étendu les champs de compétence des CHS-CT aux conditions de travail en précisant que ces derniers ont pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Nous souhaitons donc avoir l'avis de l'ensemble des membres du CHSCT sur ce sujet.

Pour en revenir au site de Louviers, la demande formulée par le chef de service est déjà l'aveu de l'échec de la réforme sur le rapprochement CDI-CDIF. L'arrivée de la matière foncière dans les SIP a alourdi considérablement les charges de travail. Il est impossible pour les agents de mener de front les missions liées à l'impôt sur le revenu et au foncier.

Néanmoins, cette nouvelle organisation proposée n'est pas satisfaisante. En effet, un secteur foncier au sein du SIP aura pour effet de couper les missions topographiques des missions foncières et fiscales, et là, aucun changement avec la situation actuelle au sein du SIP. En matière de cadastre, il est difficile de rompre la chaîne de traitement d'une question qui relève à la fois du topographique et du fiscal. Seul un CDIF "traditionnel", qui est la structure regroupant toutes les missions cadastrales, permet d'éviter cet écueil.

Quelques exemples pratiques :

- dans le cas d'un DA (document d'arpentage) où une parcelle sur laquelle se trouvent plusieurs bâtiments est divisée. Cette situation pour l'agent de bureau (d'un SIP ou d'un secteur foncier au sein d'un CDIF) se traduira par la réception d'un état (liste concaténée) qui ne lui permettra pas d'attribuer avec certitude les locaux sur les bonnes parcelles, d'où un risque de contentieux d'attribution. Pour ne pas faire d'erreur, il faut l'extrait de plan et consulter le géomètre, ceci ne pouvant se faire que dans un CDIF traditionnel.

- dans le cadre d'une évaluation d'une maison qui sort un peu de la normalité, la monographie ne suffit pas, nécessiter de travailler avec le géomètre.

- de même, pour déterminer la catégorie d'un immeuble neuf, il est indispensable de travailler avec le géomètre.

- dans le cadre de contentieux, l'agent du bureau n'a pas tous les éléments pour assurer l'instruction. Il a besoin de l'avis du géomètre pour déterminer l'aspect architectural d'un immeuble, la qualité des matériaux utilisés pour la construction, l'état d'entretien, pour pouvoir le comparer aux locaux de référence et en déduire la catégorie.

- Même si la technique d'évaluation est différente, il en va de même pour les locaux commerciaux dès qu'on sort du cadre de la boutique ou du petit magasin sur rue, la proximité du géomètre pour l'agent de bureau est indispensable.

Pour la CGT 27, la demande présentée par le responsable du centre du SIP de Louviers:

- Ne répond pas à la pénurie d'emploi
- Continue de scinder artificiellement les missions topographiques des autres missions cadastrales
- Ne met pas fin à la polyvalence en période de pointes de charge
- La création d'un secteur foncier risque d'entraîner les mêmes difficultés que celles rencontrées dans les SIP comportant un secteur de recouvrement de taille réduite.

Ce dernier argument est également évoqué par la Direction Générale, elle même, qui a écrit dans la fiche n°1 du Groupe de Travail du 14/05/2012 : "*Conformément à ce qui a été annoncé lors du groupe de travail, le modèle de rapprochement CDI-CDIF fondé sur la polyvalence des agents du SIP ne sera pas repris. Il a également été convenu que la création de secteurs fonciers dans l'ensemble des SIP risquait d'entraîner les mêmes difficultés que celles qui sont rencontrées dans les SIP comportant un secteur de recouvrement de taille très réduite*".

Concernant l'expérimentation liée à la réorganisation de la CDC:

Notre direction va s'engager dans cette expérimentation redéfinissant les tâches confiées à la DDFIP de l'Eure et donc ayant un impact direct sur les missions actuelles confiées aux personnels travaillant dans cette structure. Selon la fiche n°3 l'expérimentation est menée en étroite concertation avec les agents concernés. Selon nos informations cela n'est pas le cas. La CGT ne cesse de condamner votre conception du dialogue social avec les personnels ou leurs représentants.

Par ailleurs, les documents fournis issus du groupe de travail national ne présente aucunement la future organisation locale et encore moins l'avenir des agents chargés des missions actuelles (nombre d'agents restant sur Evreux-règles d'affectation- priorité sur d'autres postes-maintien à la résidence...)

Questions diverses :

La CGTFP27 profite également de ce CT pour vous demander de porter à la connaissance des organisations syndicales notamment dans votre rapport d'activité les audits réalisés dans notre direction et les conclusions.

Par courriel du 30 novembre 2011 vous nous aviez informé de votre intention de réunir tous les collègues début 2012 qui ont participé à l'expérimentation des espaces de dialogue. Nous constatons à ce jour qu'aucune réunion n'est programmée.

A maintes reprises une demande a été faite par la CGT FP27 d'obtenir un accès full internet. Suite à notre demande une fiche CODIR a été rédigée par le département. Quels en sont les résultats ?

Les élus en CT